

Rapport public Parcoursup session 2025

Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 9%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	200	1869	654	401	199

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	1144	457	279	147	73,9 %
			Masculin	725	197	122	52	26,1 %
			Total	1869	654	401	199	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	44	2	2	1	0,5 %
				AB	183	3	2	1	0,5 %
				B	676	101	53	37	18,9 %
				TB	816	433	252	134	68,4 %
				TBF	128	110	89	23	11,7 %
				Total	1847	649	398	196	100 %
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	4	0	0	0	0 %
				AB	1	0	0	0	0 %
				B	2	0	0	0	0 %
				TB	1	1	1	1	100 %
				Total	8	1	1	1	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	10	4	2	2	100 %
				B	1	0	0	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				TB	3	0	0	0	0 %
				Total	14	4	2	2	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	1418	483	299	149	74,9 %
			En réorientation	290	110	64	31	15,6 %
			Non scolarisés	18	6	6	4	2 %
			Scolarité étrangère	12	3	1	1	0,5 %
			Autres	131	52	31	14	7 %
			Total	1869	654	401	199	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	856	322	203	102
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	244	84	47	25
			Mathématiques Spécialité & Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	243	78	45	18

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	133	45	32	15
			Autres doublettes	362	117	68	34
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Pro	À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	46,6 %	49,8 %	51,4 %	52,6 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	13,3 %	13 %	11,9 %	12,9 %
		Mathématiques Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	13,2 %	12,1 %	11,4 %	9,3 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	7,2 %	7 %	8,1 %	7,7 %
		Autres doublettes	19,7 %	18,1 %	17,2 %	17,5 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité
--

<i>À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.</i>

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques	Notes d'Histoire-Géographie, LVA et LVB, Enseignements de spécialité (notes de 1ère et de Terminale), notes de Philosophie, notes du Baccalauréat de français (oral et écrit). Et, pour les bacheliers des années antérieures à 2022, la moyenne générale obtenue au baccalauréat (ou diplôme équivalent)	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Candidats admissibles : appréciation des éléments relatifs à la méthode de travail et à la rigueur du travail disponibles dans la fiche avenir ou dans les commentaires des professeurs dans les bulletins. Appréciation de la régularité des résultats ou de la capacité de progression (bulletins)	Essentiel
	Qualité de l'expression orale et capacités d'argumentation (pour la phase d'admission)	Pour les candidats admissibles : appréciation de l'expression orale (en français et en anglais) du candidat et de sa capacité à argumenter lors de l'entretien d'admission avec le jury, notamment à partir du dossier documentaire proposé au concours	Essentiel

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	Autonomie et capacité à s'investir	Pour les candidats admissibles : appréciations des professeurs du candidat dans les bulletins du lycée et de l'enseignement supérieur (bacheliers antérieurs) sur l'investissement dans le travail et dans la vie de la classe du candidat	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir dans la formation	Pour les candidats admissibles : appréciations sur la capacité à réussir portées dans la fiche avenir ou les bulletins ou documents d'évaluation fournis par le candidat et renseignés par ses professeurs	Important
	Cohérence du projet	Pour les candidats admissibles : projet de formation motivé	Important
	Participation à un dispositif « cordées de la réussite »	Pour les candidats admissibles : présentation par le candidat dans le projet de formation motivé, et à l'oral, de l'apport du dispositif « cordées de la réussite » à son projet d'études s'il a participé à un tel dispositif	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements scolaires et extra-scolaires de toutes natures (citoyens, associatifs, stages, jobs d'été ou jobs étudiants)	Pour les candidats admissibles : CV renseigné par le candidat dans la rubrique « engagements » de Parcoursup. Plus que la quantité des engagements, le jury apprécie leur qualité (l'intensité de l'investissement, son originalité et le degré d'autonomie qu'il révèle chez le candidat)	Important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Ouverture au monde	Pour les candidats admissibles : curiosité pour les questions sociétales exprimée dans le projet de formation motivé et la rubrique « engagements » ; Pratique culturelle et /ou sportive renseignée dans la rubrique « centres d'intérêt »	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Lorsque les bulletins scolaires des deux années précédant l'obtention du baccalauréat (ou diplôme admis en équivalence, à l'exception du DAEU) ne sont pas accessibles dans la plateforme Parcoursup, la recevabilité de la candidature est conditionnée au dépôt préalable par le candidat de la numérisation au format pdf de ces bulletins sur la plateforme Parcoursup. Le candidat doit opérer, en plus de ce dépôt, une saisie manuelle de ses notes dans la plateforme (« saisie candidat »). Les candidatures ne fournissant pas ces copies numériques des bulletins ne seront pas examinées par le jury.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Oui, sous forme de bonus (0,1 point sur la note algorithmique).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le concours d'entrée en première année à Sciences Po Grenoble-UGA, pour la session 2025, s'est déroulé pour la quatrième année consécutive en deux phases, selon les modalités définies par le Conseil d'administration et le jury du concours.

Phase 1 : examen des dossiers (admissibilité)

Lors de la première phase, le jury a utilisé un **traitement algorithmique** des candidatures, propre à Sciences Po Grenoble-UGA, afin d'établir une **note d'admissibilité** pour chaque candidat. Le premier objectif est l'**excellence académique** des candidats. Le second objectif est, sur cette base, l'**ouverture sociale** des candidats.

Ce traitement vise à apprécier les résultats scolaires des candidats relativement à ceux de leur groupe ou de leur classe, afin de valoriser celles et ceux qui se distinguent dans leur environnement scolaire, indépendamment des écarts de notation entre établissements.

L'évaluation s'est appuyée sur les **notes des bulletins scolaires** suivantes :

- les notes des classes de **première et de terminale** en
 - **langues vivantes** (deux langues vivantes, **LVA** et **LVB**)
 - **histoire-géographie** (discipline du tronc commun)
- les notes de la classe de **terminale** en
 - **philosophie**
 - **enseignements de spécialité** (deux enseignements de spécialité conservés en terminale pour les bacheliers à partir de 2021. Aucun enseignement de spécialité n'est privilégié)
- les **notes du baccalauréat** :
 - épreuve anticipée de **français** (oral et écrit) pour tous les candidats
 - **moyenne générale du baccalauréat** pour les candidats bacheliers des années antérieures à 2021

Toutes les notes, à l'exception de celles du bac de français, ont été considérées en **écart à la moyenne de la classe** ou du groupe.

Le calcul s'est déroulé selon les étapes suivantes (exemple pour l'histoire-géographie, mais le même principe s'applique à toutes les matières concernées) :

- **1 : Calcul de l'écart à la moyenne du groupe.** Note d'écart au groupe du candidat en histoire-géographie = moyenne générale de toutes les moyennes du candidat en 1re et terminale – moyenne générale de toutes les moyennes de la classe ou du groupe du candidat en 1re et terminale.
- **2 : Conversion sur une échelle de 0 à 20.** L'écart le plus négatif observé parmi tous les candidats en histoire-géographie est ramené à 0/20, et l'écart le plus positif à 20/20.
- **3 : Application du coefficient par discipline.** La note obtenue est multipliée par le **coefficient retenu** pour la matière correspondante. Les coefficients appliqués ont été les suivants :
 - Histoire-géographie : **4**
 - LVA : **2**
 - LVB : **2**
 - Philosophie : **2**
 - Enseignement de spécialité 1 : **2**
 - Enseignement de spécialité 2 : **2**
 - Bac de français : **2**

En cas de note manquante pour une matière, la note est remplacée par :

- les notes du bac de français pour les candidats au baccalauréat de la session en cours
- la moyenne des épreuves du baccalauréat pour les candidats bacheliers

Afin de favoriser l'ouverture sociale, le jury a également appliqué plusieurs ajustements spécifiques :

- **Bonus de +0,1** pour les candidats issus des **Cordées de la réussite** ;
- **Sportifs de haut niveau** : les candidats présentant une **moyenne absolue d'au moins 15/20** sur l'ensemble des matières évaluées ont été **automatiquement déclarés admissibles à l'oral**. Pour ceux dont la note algorithmique initiale était inférieure au seuil d'admissibilité, celle-ci a été ajustée pour atteindre la note minimale permettant d'être admissible.
- Le jury a décidé lors de cette session de garantir un **taux minimal de 12 % de boursiers** à l'admissibilité. Pour atteindre cet objectif, la note des boursiers les mieux classés parmi les non-admissibles a été ajustée au seuil d'admissibilité.

Au total, **860 candidats** ont été déclarés admissibles par le jury à l'issue de cette première phase (800 en 2022, 870 en 2023, 856 en 2024).

Phase 2 : épreuve orale (admission)

Lors de la seconde phase, le jury a procédé à l'audition des candidats admissibles.

Cette audition, d'une durée de **15 minutes**, s'est déroulée **en ligne via la plateforme Zoom**, devant un **binôme d'enseignantes et d'enseignants** de Sciences Po Grenoble-UGA.

Les candidats ont été interrogés à partir de leur **dossier Parcoursup**, pris en compte par les membres du jury, ainsi que sur leur **maîtrise de l'anglais** et leur **capacité à raisonner et interagir** à partir d'un **dossier documentaire** soumis à leur examen en amont. Ce dossier documentaire, téléchargeable sur le site de Sciences Po Grenoble dès décembre 2024, devait faire l'objet d'une préparation approfondie avant l'entretien.

Le jury a évalué :

- leur **connaissance et compréhension** du dossier
- leurs **acquis méthodologiques**, et notamment leur **capacité à analyser et critiquer** le dossier documentaire soumis à leur préparation
- leurs compétences, leur **aisance en anglais**
- leur **motivation** et la **cohérence de leur projet** de formation
- leurs **compétences extra-académiques**

Le jury a en particulier porté son attention dans les dossiers Parcoursup sur les fiches avenir (commentaires des enseignants permettant d'évaluer les acquis méthodologiques et savoir-faire des candidats), sur la lecture du projet de formation motivé (motivation et cohérence du projet, en particulier au regard de la connaissance de la formation et de la spécificité de Sciences Po Grenoble-UGA au regard des autres Sciences Po), ainsi que sur la rubrique « engagements ».

Comme le jury l'avait indiqué dans les conditions générales d'examen des vœux portées à la connaissance des candidats sur Parcoursup, cet examen ne valorisait pas la quantité des engagements, mais le jury a apprécié leur qualité (l'intensité de l'investissement, son originalité, le degré d'autonomie qu'il révèle chez le candidat, le retour d'expérience).

La capacité du candidat à expliciter l'apport de ses engagements en termes de compétences dans le dossier Parcoursup, autant que lors de l'oral d'admission (durant le temps de présentation libre donné aux candidats en début d'épreuve puis lors des

questions en anglais), ainsi qu'à montrer une curiosité nourrie et circonstanciée pour les questions sociétales ont été valorisées par le jury.

La **note d'oral d'admission** et la **note d'admissibilité** ont chacune compté pour **50 % de la note finale**, permettant d'établir le **classement des candidats à l'admission**.

Enfin, lors de l'établissement de ce classement final, Parcoursup a procédé à la remontée de certains candidats boursiers afin de garantir le respect du taux réglementaire de boursiers fixé pour la formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Pour les candidats admissibles : l'étude du dossier est essentielle pour la réussite de l'oral. Démontrez votre intérêt et vos connaissances de l'école.

Référez-vous à la section "Les modalités d'examen des vœux" pour plus de détails.

Signature :

Simon PERSICO,
Directeur de l'établissement Sciences Po Grenoble -
Institut d'études politiques